

ce type. De nouveaux efforts pour intégrer cette fonction à d'autres secteurs d'activité ont entraîné le refus d'autoriser l'importation au Canada de lance-grenades et de munitions apparentées, et un examen bien plus serré pour empêcher l'importation d'armes automatiques ou semi-automatiques puisque ces armes sont interdites par le Code criminel.

Afrique du Sud

Le 1^{er} octobre 1986, on a interdit les importations d'uranium, de charbon, de fer, d'acier et de produits agricoles d'origine sud-africaine. Pendant l'année, les importateurs de fentes de moulage ont été informés que l'interdiction s'appliquait aussi bien aux moulages usinés qu'aux produits bruts de coulée. Les activités de surveillance et d'enquête se poursuivent pour garantir que la politique gouvernementale sur les sanctions est pleinement appliquée.

Système de répartition du contingent global d'importation

En 1986, on a entrepris un réexamen du système utilisé pour répartir les contingents entre les importateurs canadiens pour les produits dont l'importation est assujettie à un contrôle global. Des consultations ont été engagées avec le secteur privé, y compris toutes les grandes associations directement intéressées par l'administration du contingent global. En juin 1987, le ministre du Commerce extérieur annonçait que, après avoir examiné le système et analysé les résultats du processus de consultation, aucun changement important ne serait apporté au système de répartition des contingents. Mais il ajoutait que tous les efforts seraient faits pour réserver des quantités aux nouveaux venus ainsi que pour améliorer la transparence et l'ouverture du système. Des comités consultatifs du secteur privé ont été établis pour l'importation des poulets, des dindons, des oeufs et des fromages.

Produits laitiers

Le 28 janvier 1988, divers produits laitiers (crème glacée, yaourt, lait de beurre, lait écrémé et mélanges de ces produits) ont été ajoutés à la Liste de marchandises d'importation contrôlée pour appuyer le programme de gestion des approvisionnements en lait de transformation. En conséquence, ces produits ne peuvent plus être importés sans licence. Les niveaux des contingents et leur répartition font l'objet d'un examen. À titre de mesure provisoire, les demandes de licence sont traitées cas par cas.

Textiles et vêtements

Dans le cadre de la nouvelle politique canadienne des importations de textiles et de vêtements annoncée en juillet 1986, les importations au Canada de textiles et de vêtements sont soumises à des contrôles. Selon cette politique, le Canada devait renégocier 22 arrangements réglementant l'exportation de textiles et de vêtements au Canada qui devaient venir à expiration à la fin de 1986. La politique prévoyait également que le Canada prendrait promptement des mesures lorsque de nouvelles importations non réglementées perturbent le marché canadien.

À la fin de mars 1987, 21 des 22 arrangements avaient été renouvelés. Outre ces 21 arrangements, le Canada avait précédemment renégocié 3 arrangements à long terme et

imposé unilatéralement des contrôles aux importations depuis la Corée du Nord. La renégociation de tous les arrangements prenait fin en mai avec la conclusion d'un accord bilatéral à long terme avec la Turquie.

À la fin de 1987, le Canada négociait avec la République démocratique allemande une limitation de ses exportations de bas et de chaussettes au Canada. Un arrangement conclu avec le Pakistan ajoutait certains articles de sport à l'arrangement en vigueur. En outre, des négociations ont été finalisées avec la Malaisie sur les vêtements extérieurs d'hiver, les vestons et les vêtements de pluie, avec le Bangladesh sur certains articles de sport, avec les Philippines sur les gilets, et avec la Roumanie sur les articles de sport, les draps et les oreillers. De plus, des contrôles ont été introduits en janvier 1988 pour limiter les importations de vêtements et de tissus de laine peignée originant de l'Afrique du Sud. Ces mesures ont porté à 27 le nombre des sources contrôlées à la fin de l'année financière; un arrangement avec le Brésil venait à expiration à la fin de 1987 et les négociations sur son renouvellement se poursuivaient.

Entre 1982 et 1986, les importations de vêtements au Canada se sont accrues en moyenne de 11% par année. La politique de juillet 1986 a pour grand objectif de réduire substantiellement le taux de croissance moyen des importations. À la fin de 1987, les importations ne dépassaient que de 4% le niveau de 1986.

Le Canada a signé l'Arrangement concernant le commerce international des textiles (AMF); cette dérogation négociée au GATT prévoit un cadre pour la négociation d'arrangements bilatéraux sur le commerce des produits textiles entre pays exportateurs et importateurs. Les contrôles mis en place par les pays importateurs doivent être soumis à l'Organe de surveillance des textiles (OST), organisme composé de signataires de l'AMF et chargé de superviser les contrôles pour garantir qu'ils sont conformes aux grands objectifs de libéralisation du commerce des produits textiles contenus dans l'AMF. En 1987-1988, le Canada a préparé les documents à soumettre à l'OST sur les arrangements renégociés; à la fin de l'année financière, la plupart de ces documents avaient été examinés et acceptés par l'OST.

La réalisation des objectifs de la politique des importations de textiles et de vêtements, qui se fonde sur des contrôles négociés au niveau bilatéral, exige que le pays exportateur contrôle effectivement les expéditions conformément aux dispositions convenues. Étant donné que les pays importateurs utilisent divers systèmes pour classer et contrôler les importations, il est important que les exportateurs comprennent bien chacun de ces systèmes pour assurer l'efficacité des contrôles et pour faciliter le mouvement des marchandises échangées. Le Canada a appuyé ce point de vue en fournissant aux autorités chargées des exportations de l'information sur son système de contrôle. Pendant l'année, le Canada a mené des consultations avec la Chine et le Vietnam sur l'administration des contrôles et donné aux administrateurs et exportateurs de la Malaisie des séances d'information sur l'administration du système et sur le classement des produits.

L'industrie du vêtement craignant pour son approvisionnement en certains tissus réglementés, un comité mixte de membres des GCSCE sur les vêtements et